DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE TORCY
CANTON DE PONTAULT-COMBAULT
COMMUNE D'EMERAINVILLE

ARRETE N° 2023-07

OBJET : **FERMETURE TEMPORAIRE DU STADE DOMINIQUE ROCHETEAU**

Le Maire de la Commune d'Emerainville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2143-3, L.2213-1, L 2213-2 et L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de Police,

Considérant l'impraticabilité des terrains.

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure pour éviter la dégradation des surfaces de jeux et la sécurité des joueurs,

ARRETE

Article 1 : Les rencontres et entrainements sur le stade Dominique Rocheteau sont suspendus du 20 au 22 janvier 2023 inclus.

Article 2 : Une copie du présent acte sera affichée à l'entrée du stade.

Article 3 : Monsieur le Directeur des Sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Football Club d'Emerainville,
- Police Municipale.

Fait à Emerainville le 19 janvier 2023

Le Maire,

ALAIN KELYOR